



La Ministre déléguée auprès du  
Premier ministre, chargée  
des Relations avec le Parlement

Monsieur le Président  
de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Personne en charge du dossier :  
Jean-Luc Schleich  
☎ 247 - 82954

Luxembourg, le 13 avril 2025

SCL : TP - 156 / jls

Objet : Demande de débat de consultation – Organisation du temps de travail.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe copie d'une lettre de Monsieur le Ministre du Travail du 3 avril 2026, par laquelle Monsieur le Ministre aimerait demander à la Chambre des Députés de bien vouloir organiser un **débat de consultation sur l'organisation du temps de travail**, conformément à l'article 90 du Règlement de la Chambre des Députés.

Monsieur le Ministre du Travail voudrait soumettre à l'appréciation de la Conférence des Présidents sa proposition d'organiser ledit débat au courant du mois de juillet 2026.

Une note explicative est jointe en annexe.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La Ministre déléguée  
auprès du Premier ministre,  
chargée des Relations avec le Parlement

(s.) Elisabeth Margue



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Travail

Ministère d'État

Entrée le

07 AVR. 2026

No

Le Ministre du Travail,  
à  
Monsieur le Premier Ministre,  
Ministre d'État

L-2450 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 3 avril 2026

**Objet : Demande de débat de consultation – Organisation du temps de travail**

Monsieur le Premier Ministre,

Conformément à l'article 90 du règlement de la Chambre des députés, je vous prie de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des députés d'organiser un débat de consultation sur l'organisation du temps de travail.

Je vous saurais également gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des députés d'organiser ledit débat au courant du mois de juillet 2026.

Une note explicative est jointe en annexe.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.



Marc SPAUTZ  
Ministre du Travail

Personne de contact: Mme Nadine WELTER, Tél.: 247-86315, e-mail: nadine.welter@mt.etat.lu



## Note explicative

### **Objet : Demande de débat de consultation – Organisation du temps de travail**

Conformément à l'accord de coalition, le Gouvernement entend promouvoir une réorganisation du temps de travail tout en garantissant la protection des salariés et en maintenant le principe de la semaine de 40 heures, les limites maximales de durée du travail et les majorations de salaire pour le travail du dimanche et des jours fériés.

Au cours des dernières années, les attentes, les modes de vie et les conditions de travail des salariés ont profondément changé. Ces évolutions rendent aujourd'hui nécessaire une adaptation de l'organisation du temps de travail afin de garantir un meilleur équilibre vie professionnelle-vie privée des salariés tout en prenant en considération les besoins des employeurs et le contexte économique difficile actuellement vécu.

Les employeurs qui souhaitent attirer de la nouvelle main-d'œuvre qualifiée et fidéliser les salariés déjà présents dans les entreprises doivent pouvoir être en mesure de mettre en place une organisation du temps de travail adaptée aux besoins et spécificités de l'entreprise, notamment au regard de la compétitivité des entreprises luxembourgeoises en général, tout en offrant davantage de possibilités d'ajustements individuels pour les salariés.

Les dispositions du Code du travail relatives au temps de travail doivent dès lors être modernisées pour être adaptées aux nouvelles réalités du monde du travail, en prenant en considération les intérêts des deux parties et en garantissant la paix sociale dans le pays. D'éventuelles simplifications administratives pourront également être analysées et discutées dans ce contexte.